



UNITE DE COORDINATION DES SUBVENTIONS DU  
FONDS MONDIAL ET DES PARTENAIRES DE LA LUTTE  
CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME

COORDINATION UNIT OF THE GLOBAL FUNDS  
AND PARTNERS GRANTS FOR FIGHT AGAINSTS  
AIDS, TUBERCULOSIS AND MALARIA

DECISION N° 1491 /D/MINSANTE/SG/UCS-FMP/EPM/LNH du 12 NOV 2025

Portant attribution du Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°D13-184/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2025 du 12 juin 2025 pour l'acquisition et la distribution des équipements (tensiomètres et glucomètres).

\*\*\*\*\*

**LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE,**

- Vu la Constitution ;  
 Vu la loi n°96/03 du 04 janvier 1996 portant Loi-Cadre dans le domaine de la santé ;  
 Vu la loi N° 2019/023 du 24 décembre 2019 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2020 ;  
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu le décret N°2013/093 du 03 avril 2013 portant organisation du Ministère de la Santé Publique ;  
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
 Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
 Vu la Circulaire n° 00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'Exercice 2025 ;  
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°D13-184/AONO/MINSANTE/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2025 du 12 juin 2025 relatif à la production, la multiplication et la distribution des RMA pour les formations sanitaires ;  
 Vu la lettre n°005/L/MINSANTE/CSPM-CNLS/SEC/25 du 08 août 2025 portant proposition d'attribution du DAO N°D13-184/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2025 du 12 juin 2025 ;  
 Vu la lettre n°116/L/MINMAP/CCCM-AG/2025 du 12 novembre 2025 portant avis favorable pour la suite de la procédure du DAO N°D13-184/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2025 du 12 juin 2025 pour l'acquisition et la distribution des équipements (tensiomètres et glucomètres) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : en application des dispositions de l'article 101 alinéa 2 du décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics, le soumissionnaire ci-dessous est déclaré attributaire de l'Appel d'Offres National Ouvert n°D13-184/AONO/MINSANTE/SG/UCS-FMP/CNLS/CSPM/2025 du 12 juin 2025 relatif à l'acquisition et la distribution des équipements (tensiomètres et glucomètres).

Nom du soumissionnaire	Montant TTC (FCFA)	Délai de livraison
REYMAN'S BIOPHARM SARL B.P : Yaoundé Tél. : 693 89 55 71	379 902 300	Soixante (60) jours

**Article 2** : la présente décision sera enregistrée et publiée suivant la procédure d'urgence, puis communiquée partout où besoin sera./-

**Ampliations :**

- MINMAP ;
- ARMP/JDM ;
- CDEC ;
- CSPM-CNLS;
- Service des Marchés Publics/MINSANTE ;
- Intéressé ;
- Archives/chronos.

